

Je soussigné(e) Docteur _____

Certifie avoir examiné ce jour :

Mr, Mme, Mlle _____

et n'avoir trouvé aucune contre-indication à la pratique de l'aviron.

A _____

Le ____ / ____ / 20____

Signature + Tampon obligatoire

APTITUDE A LA COMPETITION

Je soussigné(e) Docteur _____

➔ Certifie avoir pris connaissance des contre-indications à la pratique de l'aviron en compétition, d'avoir pris connaissance des suggestions de la Commission Médicale de la FFSA,

➔ Certifie avoir pratiqué un examen médicale et le test de Ruffier-Dickson, de constituer un dossier médico-sportif et d'avoir consulté le carnet de santé de :

Mr, Mme, Mlle _____

➔ Certifie ne pas avoir remarqué de contre-indication à la pratique des activités sportives en compétition.

A _____

Le ____ / ____ / 20____

Signature + Tampon obligatoire



Rappel de la Commission Médicale de la FFA

L'obtention du certificat médical de « non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives en compétition » est la conclusion d'un examen médical qui peut être réalisé par tout médecin titulaire du Doctorat d'Etat.

Cependant, la Commission Médicale de la FFA :

→ rappelle que l'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat, seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
- ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition.

→ précise que le contenu et la rigueur de l'examen doit tenir compte de l'âge et du niveau du compétiteur.

→ conseille :

- de tenir compte des pathologies dites « de croissance » et des pathologies antérieures liées à la pratique de l'aviron,
- de réaliser un test de Ruffier-Dickson,
- de consulter le carnet de santé,
- de constituer un dossier médico-sportif.

→ insiste sur le fait que les contre-indications à la pratique de l'aviron :

- insuffisance staturo-pondérale,
- maladies cardio-vasculaires à l'origine de troubles à l'éjection ventriculaire gauche et/ou troubles du rythme à l'effort ou lors de la récupération,
- lésions pleuro-pulmonaires évolutives,
- affections morphologiques statiques et/ou dynamiques sévères, en particulier du rachis dorso-lombaire, avec risque de pathologie aiguë ou d'usure accélérée,
- épilepsie, perte de connaissance, vertiges, troubles de l'équilibre,

ne peuvent être relatives mais absolues, la compétition entraînant une prise de risque et une intensité d'effort non contrôlable.

→ préconise :

- une épreuve cardio-vasculaire d'effort à partir de 35 ans
- une mise à jour des vaccinations
- une surveillance biologique élémentaire

→ impose dans tous les cas de demande de surclassement, la réalisation :

- d'un électrocardiogramme
- d'un examen radiologique dorso-lombaire (face type cliché de débrouillage de De Sèze et profil)

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre le médecin du Club

Docteur Bernard CAUCHOIS : 06.60.50.56.64